



B.P. 6  
L-9801 HOSINGEN

aux transporteurs de l'



## AVIS - Arrêt "Parc Housen"- 10.12.2023

Objet : Transfert de l'arrêt officiel "Parc Housen" –  
Concerne toutes les lignes de l'RGTR desservant l'arrêt "Parc Housen"

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, les responsables du syndicat intercommunal SISPOLO, en tant que gestionnaire du centre scolaire et sportif "Parc Housen", ont l'honneur de vous informer du déplacement de l'arrêt public dénommé "Parc Housen", de son emplacement actuel devant l'école vers le nouvel arrêt créé à ces fins devant la piscine. (cf. plan de situation en annexe)

### **L'arrêt actuel restera désormais réservé au transport scolaire.**

La présente modification entrera en vigueur, dimanche le **10 décembre 2023 prochain.**

### **A partir de cette date :**

- **il est strictement interdit d'utiliser resp. de stationner sur les quais de bus officiels de l'école, ceci du lundi au samedi entre 12.00 et 13.00!** Les pauses entre 12.00 et 13.00 heures doivent dorénavant avoir lieu en dehors du site "Parc Housen";
- **de stationner au nouvel arrêt dénommé "Parc Housen" devant la piscine – Comme l'arrêt de bus se trouve dans la rue principale, les bus ne peuvent s'y arrêter que pour laisser monter ou descendre leurs passagers.**

### **Les infractions seront sanctionnées plus sévèrement.**

Les firmes concernées sont informées que les quais 2 à 4, de la gare de bus scolaire, resteront à disposition pour faire les pauses, **ceci en dehors de 12.00 à 13.00 heures.** Il est également rappelé que l'arrêt scolaire est interdit aux autres véhicules. (voitures de service,...)

Nous invitons tous les services concernés de bien vouloir prendre note de la présente et d'informer tous les chauffeurs concernés.

Pour le bureau du SISPOLO,

Romain WESTER  
Président



Annexe : - Plan de situation "Parc Housen"